

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 14 avril 2011

M. Denis Talbot
Chargé de projet
Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (QC) G1R 5V7

Objet : Projet de parc éolien de Saint-Valentin – 2^e question

Madame,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

Parmi les mesures de mitigation proposées dans le cadre du projet Saint-Valentin par le promoteur, l'une d'elles vise spécifiquement la minimisation des pertes de superficies agricoles cultivables. Le promoteur entend en effet restreindre, voire même éliminer, les pertes nettes de sols cultivables par diverses mesures, soit en comblant des fossés de drainage ou encore en se servant des sols prélevés à l'excavation pour niveler des dépressions et rendre productives des superficies qui ne l'étaient pas.

- La commission apprécierait recevoir l'avis technique du ministère sur ces mesures d'atténuation proposées en lien avec les répercussions potentielles sur l'environnement (hydrologie, biodiversité...). Sont-elles conformes avec les politiques en place ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 18 avril à 17 h, compte tenu de l'échéancier des travaux de la commission.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca